



31 janvier 2020

Prise de position du Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI) au sujet de la réunion des 29 et 30 janvier 2020 du Cadre inclusif sur le BEPS de l'OCDE et des prochaines étapes du projet relatif à l'imposition de l'économie numérique

- Nous prenons acte du fait que l'OCDE continue ses travaux sur le projet relatif à l'imposition de l'économie numérique et notons que les avis des différents États sont pris en compte.
- La Suisse continue de défendre l'idée d'une solution multilatérale en matière d'imposition de l'économie numérique, afin d'éviter la mise en place de solutions unilatérales créant la confusion et qui risquent de porter atteinte à la croissance et à l'innovation.
- En décembre 2019, le ministre des finances, Ueli Maurer, a informé par écrit le secrétaire général de l'OCDE, José Angel Gurría, de la position de la Suisse et a réaffirmé celle-ci en personne lors d'un entretien organisé à l'occasion du Forum économique mondial de Davos.
- Le Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI) va continuer de faire valoir le point de vue de la Suisse dans tous les groupes de travail où sera discuté le projet de l'OCDE:
 - o Les entreprises internationales sont pour l'essentiel imposées dans l'État où a lieu la création de valeur.
 - o Les nouvelles règles d'imposition ne doivent pas entraver la croissance et l'innovation.
 - o La concurrence fiscale doit continuer à être autorisée dans un cadre équitable.

Liens:

- [Publication de l'OCDE du 30 janvier 2020 sur la poursuite de la procédure du projet sur la taxation de l'économie numérique](#)
- [Lettre du 13 décembre 2019 du conseiller fédéral Ueli Maurer au secrétaire général de l'OCDE Angel Gurría](#)